

## LES ESPRITS S'ÉCHAUFFENT AU PÔLE NORD

---

*Arthur Déziel et Gabrielle Fauteux*

*Étudiants en études internationales au Collège Jean-de-Brébeuf*

Les deux pôles du globe sont les endroits où les impacts du réchauffement climatique imputable aux hommes sont les plus intenses et visibles sur la planète<sup>1</sup>. L'Arctique est particulièrement affecté par les changements climatiques. En effet, la glace qui la recouvre, en fondant, laisse transparaître des régions plus foncées comme de la terre et de l'eau qui accumulent beaucoup plus la chaleur que la blancheur de la glace qui réfléchit les rayons du soleil (qui traverse une très fine couche atmosphérique en cette partie du globe)<sup>2</sup>. Cette chaleur accumulée se transmet à l'air et accentue donc le phénomène de réchauffement dans cette région<sup>3</sup>. De plus, le sol, en se réchauffant, dégage du méthane, un gaz à très grand effet de serre (24 fois plus que le dioxyde de carbone)<sup>4</sup>. Ainsi, l'Arctique se réchauffe à vitesse grand V et ce, de manière exponentielle, entraînant une fonte des glaces qui ne cesse d'accélérer. Cette fonte des glaciers et des

banquises fait naître des potentialités qui étaient jusqu'ici inexistantes dans cette partie du monde. D'abord, des voies navigables comme le passage du Nord-Est et celui du Nord-Ouest sont de plus en plus praticables et sont même, dans certains cas, des grands raccourcis pour les navires commerciaux. Par exemple, la Chine considère désormais de passer au nord des côtes sibériennes pour desservir les marchés européens, plutôt que de passer par le canal de Suez<sup>5</sup>. Ensuite, le tourisme et la pêche dans des eaux très peu réglementées vont probablement s'y développer dans les prochaines années<sup>6</sup>. Enfin, des ressources naturelles sont de plus en plus accessibles dans le sol et le sous-sol de l'océan Arctique, dont des réserves importantes d'hydrocarbures tant convoités par les États dans le contexte géopolitique actuel du monde. Des tensions et conflits sont donc nés entre les États circumpolaires, car ceux-ci convoitent les mêmes richesses et voies navigables que la fonte accélérée de l'Arctique laisse miroiter.

---

<sup>1</sup> Maré, C. et Raheer, R. *Géopolitique de l'Arctique: La terre des ours face à l'appétit des nations*, France, Éditions de l'Harmattan, 2014, p. 36.

<sup>2</sup> Ibid.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Ibid. p. 37

---

<sup>5</sup> Ibid. p.47

<sup>6</sup> Ibid. p.53-55

## Vision multilatérale

Alors que certaines actions posées par les principaux acteurs du conflit de l'Arctique sous-entendent une résolution des multiples enjeux de manière unilatérale et même réaliste à certains moments (comme le symbole du drapeau russe planté sur le fond marin du pôle Nord), des traités internationaux, des institutions internationales, de la coopération interétatique et des tribunaux internationaux laissent entrevoir une résolution des enjeux de manière multilatérale. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) est un traité signé à Montego Bay en 1982 qui «fixe les règles de libre communication et circulation entre les pays, d'utilisation pacifique des mers, d'exploitation équitable et efficace des ressources et de préservation du milieu marin»<sup>7</sup>. Six zones maritimes concernant les États côtiers y sont établies, soient les eaux intérieures (rivières, lacs, etc.), la mer territoriale (bande de mer de 12 milles marins à partir des lignes de base dont l'État est souverain, mais par laquelle les navires d'autres États ont le «droit de passage inoffensif»), la zone contigüe (bande de mer pouvant aller jusqu'à 24 milles nautique des lignes de base dans laquelle l'État a droit d'appliquer ses lois et règlements et de sanctionner les infractions qui y sont commises), la zone économique exclusive (bande de mer pouvant aller jusqu'à 200 milles nautique des lignes de base d'un État dans laquelle ce dernier possède la souveraineté d'exploitation des ressources et de la recherche scientifique ou non-scientifique et dans laquelle des navires étrangers peuvent circuler librement), le plateau continental (comprend le sol et le sous-sol marin du «prolongement naturel du territoire terrestre» d'un État allant jusqu'au «rebord externe de la marge continentale», ou jusqu'à 200 milles nautique de ses lignes de base, si cette étendue est plus grande que la première) et la haute mer (zone commençant après la ZEE sur laquelle aucun État n'exerce de

---

<sup>7</sup> Le Gall, J. (2008). La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Repéré à <http://www.marine-oceans.com/les-grands-dossiers-de-marine-et-oceans/3733-les-trente-ans-de-la-convention-des-nations-unies-sur-le-droit-de-la-mer-10-decembre-1982-10-decembre-2012-partie-1>

contrôle)<sup>8</sup>. La CNUDM (mieux connue sous l'acronyme UNCLOS) est aujourd'hui le «cadre juridique» servant à régler les différends entre les États circumpolaires à l'aide de ses définitions du territoire marin mentionnées plus haut, par l'entremise de trois organismes prévus à cet effet, soit la Commission des limites du plateau continental (CLPC), le Tribunal du droit international de la mer (TIDM) et l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM)<sup>9</sup>. De plus, le Conseil de l'Arctique, dont les États membres sont le Canada, la Suède, la Fédération de Russie, la Finlande, les États-Unis, la Norvège, le Danemark et l'Islande<sup>10</sup>, gère le développement économique et durable de la région, en plus d'assurer la protection de son environnement fragile. Il est le «forum de coopération» pour les huit pays du cercle polaire<sup>11</sup>. Les acteurs principaux concernés par les enjeux actuels du Grand Nord légitiment donc ces institutions, l'une internationale (UNCLOS) et l'autre interétatique (CA), en s'en remettant à elles quant à la gestion de ceux-ci et en y participant activement<sup>12</sup>. Qui plus est, les États riverains du cercle polaire sont tenus, par la «déclaration d'Illulissat du 29 mai 2008», de respecter tous les articles du droit international du CNUDM en ce qui a trait aux plateaux continentaux<sup>13</sup>. La gestion internationale des enjeux arctiques démontre une

---

<sup>8</sup> Gouvernement du Canada: Pêches et Océans Canada. *Le patrimoine océanique du Canada: Une description des zones maritimes du Canada*. (2014). Repéré à <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/canadasoceans-oceansducanda/marinezones-zonesmarines-fra.htm#shelf>

<sup>9</sup>(2012). Repéré à [http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/iucnmed/programme\\_uicn\\_med/programme\\_marin/gouvernanc/e/glossaire/cnudm/](http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/iucnmed/programme_uicn_med/programme_marin/gouvernanc/e/glossaire/cnudm/)

<sup>10</sup> Gouvernement du Canada: Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. *Le Conseil de l'Arctique*. (2015). Repéré à <http://www.international.gc.ca/arctic-arctique/council-conseil.aspx?lang=fra>

<sup>11</sup> Op. cit.. MARÉ. p. 120.

<sup>12</sup> Thibault, M. (2012). *Le régime de l'Arctique: Quant la glace n'est plus*. Université de Sherbrooke. Repéré à <http://www.usherbrooke.ca/politique-appliquee/fileadmin/sites/flsh/politique/documents/cahiers/Vo14-no1-article3.pdf>

<sup>13</sup> Lasserre, F. (2010). *Passages et mers arctiques: géopolitiques d'une région en mutation*. Québec, Canada. Presses de l'Université du Québec. p. 70

bonne volonté des États en vue d'une coopération multilatérale quant à la prévention de conflits plus sérieux dans cette région nouvellement convoitée du monde.

La précipitation des États riverains de l'Arctique à entreprendre des démarches politiques et scientifiques dans l'intention de revendiquer des expansions des plateaux continentaux donne l'impression, d'un point de vue extérieur, qu'une tension croît entre ceux-ci pour l'appropriation des ressources naturelles, entre autres. Toutefois, en lisant des documents liés à la CNUDM, on comprend que cet engouement n'est dû qu'à l'échéance de 10 ans qu'elle donne aux pays, à partir de l'année à laquelle les États l'ont ratifiée, pour envoyer leurs revendications territoriales liées aux plateaux continentaux<sup>14</sup>. La grande majorité des ressources disponibles en Arctique (95% d'entre elles) seraient en fait situées, selon les estimés des cinq pays riverains, à l'intérieur des ZEE de leurs États, leur assurant ainsi l'exclusivité de leur exploitation<sup>15</sup>. Par le fait même, l'enjeu de l'appropriation des ressources naturelles est nettement surévalué, notamment dans la couverture du conflit par les médias.

On assiste aussi à une grande coopération interétatique entre certains des États impliqués dans les enjeux du Grand Nord. En effet, on assiste à de la coopération entre plusieurs États comme le Canada et le Danemark ou encore les États-Unis et le Canada, pour ce qui est de la recherche d'éléments géologiques du sol de l'océan Arctique dans le but d'émettre des revendications territoriales sensées<sup>16</sup>. Fait qui peut paraître surprenant: le Canada, en partenariat avec le Danemark, a même loué un brise-glace à moteur nucléaire russe pour entreprendre une expédition de recherche scientifique en 2008.

Plus récemment encore, une entente a été signée entre les huit acteurs principaux de la région concernant la coopération en matière de garde-côtière et de

recherche en Arctique<sup>17</sup>. Les pays passeront donc par un forum (mis en place en 2014) pour coordonner leurs actions en eaux arctiques. Ce forum apporte même une dimension de coopération militaire puisque plusieurs haut gradés de ces huit pays y seront présents, la garde-côtière étant généralement gérée par l'armée d'un État<sup>18</sup>.

Enfin, comme nous le verrons plus tard, les États particuliers n'ont pas les moyens techniques actuellement d'affirmer militairement leur souveraineté dans cette région du monde, où les conditions climatiques rendent toutes les opérations difficiles.

### Vision unilatérale

De nombreux facteurs peuvent laisser croire que la répartition du territoire arctique se fera de façon unilatérale. En effet, face à ces importants enjeux, la Russie et le Canada se font un point d'honneur à défendre farouchement leur souveraineté respective. Ainsi, la Russie entreprend de faire valoir sa souveraineté sur le territoire arctique à l'international de diverses façons. Bien que la Russie affirme opter pour une politique internationale diplomatique, ses actions prouvent le contraire et laissent plutôt entrevoir une politique unilatérale<sup>19</sup>. Ainsi, la Russie joint les actions à la parole, notamment grâce à son fameux coup d'éclat survenu à l'été 2007 : le 2 août, dans le cadre de l'expédition Arctique 2007, deux bathyscaphes russes effectuent une plongée de 8 heures à 4 261 et 4 302 mètres à l'aplomb du pôle Nord et, en plus de prélever des échantillons du sol, plantent au fond de l'océan un drapeau russe.<sup>20</sup> Le but d'une

<sup>14</sup> Op.cit. MARÉ, p. 80.

<sup>15</sup> Ibid. p.80 et p. 113

<sup>16</sup> Op.cit. LASSERRE.

<sup>17</sup> *Les huit pays de l'Arctique signent une entente de coopération.* (2015). Repéré à [http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/10/22/les-huit-pays-de-larctique-signent-une-entente-de-cooperation-historique\\_n\\_8363398.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/10/22/les-huit-pays-de-larctique-signent-une-entente-de-cooperation-historique_n_8363398.html)

<sup>18</sup> Ibid.

<sup>19</sup> Barallon, G. (2013). Arctique: les intérêts divergent, le Canada s'affirme. Repéré à

<http://www.45enord.ca/2013/01/arctique-les-interets-divergent-le-canada-saffirme/>

<sup>20</sup> Labévière, R. & Thual, F. (2008). *La bataille du Grand Nord a commencé...* France : Perrin, p. 63.

telle manœuvre? Une double affirmation de la souveraineté russe sur le territoire arctique. À vrai dire, alors que le drapeau est une action à caractère unilatéral de par la revendication claire du territoire qu'il implique, les échantillons recueillis étaient susceptibles d'établir la continuité géologique des dorsales de Mendeleïv et de Lomonossov qui vont jusqu'au Groenland avec le plateau continental russe. Ainsi, la Russie aurait pu réclamer les droits d'exploration de 460 000 milles carrés additionnels en Arctique et également exploiter les gisements de gaz et de pétrole situés dans le triangle Tchoukotka-Mourmansk-pôle Nord.<sup>21</sup> Or, bien que les prélèvements entrepris par la Russie se soient révélés infructueux (sur les milles réclamés, la Russie n'en a obtenu que 52 000)<sup>22</sup>, la péripétie du drapeau n'a pas manqué de susciter de vives réactions au sein de la communauté internationale. Ainsi, la Russie, en contournant brutalement la convention de Montego Bay, a mené les pays circumpolaires à réagir, le Canada le premier, en déclenchant 4 jours plus tard dans la région d'Iqaliut l'opération «Nanook 07», soit l'exercice militaire le plus important de l'histoire canadienne.<sup>23</sup> Les États-Unis ont répliqué pour leur part en entamant le 10 août un relevé cartographique de leurs potentiels territoires arctiques à l'aide d'une expédition composée d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins et de nombreuses frégates.<sup>24</sup> Le Danemark, quant à lui, rassemble une équipe de scientifiques qui, pendant 5 semaines, tenteront de récolter des preuves selon lesquelles la dorsale Lomonossov se rattache plutôt au Groenland, le territoire du pôle Nord devenant par le fait même une extension géomorphologique de leur pays.<sup>25</sup> La Norvège, finalement, annonce l'éminent déplacement de leur quartier général militaire au port de Bodo, dans le nord du cercle polaire.<sup>26</sup> Même des pays hors du territoire arctique, tel la Chine, le Japon et la Corée, ont réagi en annonçant la mise en chantier de navires à coque renforcée.<sup>27</sup>

---

<sup>21</sup> Ibid.

<sup>22</sup> Op. cit.. MARÉ P.79

<sup>23</sup> Op. cit.. LABÉVIÈRE & THUAL, p. 64.

<sup>24</sup> Ibid..

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> Ibid.

<sup>27</sup> Ibid.

Toutefois, la Russie ne se contente pas de ce coup d'éclat pour affirmer sa souveraineté en Arctique : elle a également le plus grand élan d'armement depuis la guerre froide.<sup>28</sup> En effet, les preuves de sa militarisation accrue de l'Arctique se multiplient : Moscou prévoit acquérir de 5 à 10 nouveaux sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire spécialement pour le Nord et bâtir d'ici 2030 six nouveaux porte-avions, dont 3 seront destinés pour l'Arctique. De surcroît, elle devrait finaliser la construction de puissants brise-glaces, en plus d'avoir en sa possession, d'ici 2020, une nouvelle flotte de bombardiers à longue portée.<sup>29</sup> Le lieutenant-général Vladimir Shamanov, directeur du secteur d'entraînement de l'armée russe, confirme d'ailleurs ce positionnement stratégique unilatéral, motivé par des inquiétudes réalistes, en affirmant : « Après la contestation des intérêts russes dans l'Arctique de la part d'autres pays, nous avons immédiatement lancé une révision de nos programmes d'entraînement militaire en raison de conflits potentiels dans l'Arctique.»<sup>30</sup> D'ailleurs, la supériorité et la modernisation militaire de la Russie lui assurerait une forte influence et de nombreux avantages sur la scène internationale.<sup>31</sup> Par le fait même, la Russie ne manque pas de projeter cette puissance militaire, particulièrement sur les pays circumpolaires. En effet, depuis 2007, elle a rétabli ses patrouilles de souveraineté dans le Grand Nord, jouant ainsi avec les nerfs de ses voisins. Ainsi, seulement en 2007, 17 interceptions d'avions russes ont été nécessaires.<sup>32</sup> Alors que la Norvège, par exemple, rapporte que durant cette année, en six mois seulement, 74 appareils militaires russes ont été identifiés dans son espace

---

<sup>28</sup> Hirschfeld Davis, J. (2015). Obama to Call for More Icebreakers in Arctic as U.S. Seeks. Repéré à [http://www.nytimes.com/2015/09/02/us/politics/obama-to-call-for-more-icebreakers-in-arctic-as-us-seeks-foothold.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2015/09/02/us/politics/obama-to-call-for-more-icebreakers-in-arctic-as-us-seeks-foothold.html?_r=0)

<sup>29</sup> Castonguay, A. (2010). Arctique, la nouvelle guerre. Repéré à <http://www.ledevoir.com/politique/canada/294791/arctique-la-nouvelle-guerre-froide>

<sup>30</sup> Ibid.

<sup>31</sup> Baev, P. (2012). La politique russe dans l'Arctique et la modernisation de la Flotte du Nord. Repéré à [http://www.lesjeunesrussisants.fr/geopolitique/documents/ru ssie/LA\\_POLITIQUE\\_RUSSE\\_DANS\\_LARCTIQUE\\_ET%20LA\\_M ODERNISATION\\_DE\\_LA\\_FLOTTE\\_DU\\_NORD.pdf](http://www.lesjeunesrussisants.fr/geopolitique/documents/ru ssie/LA_POLITIQUE_RUSSE_DANS_LARCTIQUE_ET%20LA_M ODERNISATION_DE_LA_FLOTTE_DU_NORD.pdf)

<sup>32</sup> Op. cit.. CASTONGUAY.

aérien, combiné à une vingtaine de sous-marins le long de ses côtes,<sup>33</sup> le Canada dénonce la multiplication de vols bombardiers russes sur son territoire.<sup>34</sup> En effet, intercepter des avions russes est désormais élément de routine pour le Canada et les États-Unis, qui se partagent la surveillance aérienne dans le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord. Ainsi, en 2008, les chasseurs canadiens ont dû intervenir 11 fois, puis, en 2009, 16 fois. Le lieutenant Desmond James du Colorado précise d'ailleurs que la Russie est la seule à effectuer ces manœuvres.<sup>35</sup>

Cependant, si la Russie défend farouchement sa souveraineté en Arctique, elle n'est pas la seule. En effet, le Canada tend à adopter une vision du conflit reconnue comme unilatérale et sécuritaire dans la région,<sup>36</sup> étant même reconnu comme ayant la politique arctique la plus agressive des pays circumpolaires.<sup>37</sup> Les paroles de représentants canadiens sont d'ailleurs claires sur leurs intentions de défendre leur souveraineté dans le Grand Nord. Ainsi, alors qu'en 2010, le ministre des Affaires étrangères Lawrence Cannon affirmait que le Canada «sera intraitabl[e] à l'égard de [ses] alliés et des autres pays qui ont des velléités en Arctique» et qu'il ne «se laissera pas intimider»<sup>38</sup>, l'ex Premier ministre canadien Stephen Harper a énoncé ces paroles concernant l'Arctique : «We either use it or loose it. And make no mistake, this government intends to use it.»<sup>39</sup> Donc, tout comme la Russie, le Canada a entamé une militarisation de l'Arctique, amplifiant par le fait même le budget militaire (par exemple, augmentation de 25% en 2006).<sup>40</sup> Cela permet de financer, entre autres, la construction de huit navires de patrouille extracôtiers à

haute performance spécialisés pour le Grand Nord, la construction d'un port en eau profonde à Nanisivik, l'établissement à Resolute Bay d'une base d'entraînement militaire,<sup>41</sup> la mise en place d'exercices militaires d'envergures<sup>42</sup> réguliers et le système de surveillance satellite Polar-Epsilon.<sup>43</sup>

Face aux importants enjeux géostratégiques qu'entraîne la fonte des glaces et aux positions unilatérales de la Russie et du Canada, les autres pays circumpolaires s'équipent à leur tour militairement pour faire face à ces nouveaux défis. Ainsi, le Danemark va déployer à Copenhague pour la première fois des chasseurs F-16 et entamer la construction de deux supers brise-glaces qui seront aptes à s'équiper rapidement d'un canon 76 mm et de dispositifs anti-sous-marins et antiaériens.<sup>44</sup> La Norvège, quant à elle, considère désormais son programme d'armement destiné à l'Arctique, qu'elle a relancé en 2010, comme sa priorité internationale<sup>45</sup>, au nom de sa souveraineté. Ainsi, elle augmente la présence de sa marine dans le Grand Nord,<sup>46</sup> notamment grâce à ses cinq frégates munies de systèmes de combat perfectionnés, mises en services depuis 2003 et l'équipement de leur brise-glace Svalbard contre les attaques bactériologiques, nucléaires et chimiques et d'un canon Bofor de 57 mm. Elle a également équipé sa flotte aérienne de 45 avions de chasse F-35.<sup>47</sup>

Les États-Unis, quant à eux, bien que l'Arctique ne consiste pas l'une de leurs priorités<sup>48 49</sup>, tiennent à défendre leurs intérêts sur le territoire et s'arment donc en conséquence.<sup>50</sup> En effet, les États-Unis, qui s'inquiètent de traîner de la patte pour s'armer comparativement aux autres pays circumpolaires<sup>51</sup>, tels

<sup>33</sup> Op. cit.. LABÉVIÈRE & THUAL, p.153.

<sup>34</sup> Ibid., p.64.

<sup>35</sup> Op. cit.. CASTONGUAY.

<sup>36</sup> Op. cit.. BARALLON.

<sup>37</sup> Roussel, S. (2010) Souveraineté dans l'Arctique: évitons la guerre froide. Repéré à : <http://www.lapresse.ca/opinions/201008/27/01-4310359-souverainete-dans-larctique-evitons-la-guerre-froide.php>

<sup>38</sup> Op. cit.. CASTONGUAY.

<sup>39</sup> Anderson, A. (2009). *After the Ice: Life, Death and Geopolitics in the New Arctic*. New-York, États-Unis: HarperCollins Publishers, p.103.

<sup>40</sup> Op. cit.. LABÉVIÈRE & THUAL, p.142.

<sup>41</sup> Souveraineté canadienne dans l'Arctique : Défis de la GRC. (2007). Repéré à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ci-rc/reports-rapports/cs-sc/index-fra.htm>

<sup>42</sup> Op. cit.. CASTONGUAY.

<sup>43</sup> Op. cit.. LABÉVIÈRE & THUAL, p.142.

<sup>44</sup> Ibid.

<sup>45</sup> Ibid.

<sup>46</sup> Op. cit.. LABÉVIÈRE & THUAL, p.152-153.

<sup>47</sup> Op. cit.. CASTONGUAY.

<sup>48</sup> Op. cit.. BARALLON.

<sup>49</sup> Op. cit.. CASTONGUAY.

<sup>50</sup> Ibid.

<sup>51</sup> Op. cit.. HIRSCHFEL DAVIS.

la Russie, dont le réarmement dépasse de loin celui de tous<sup>52</sup>, compte remédier à la situation notamment en renforçant leurs capacités maritimes. Ainsi, en plus de la flotte de sous-marins nucléaires et de brise-glaces polaires qu'ils possédaient déjà,<sup>53</sup> les États-Unis comptent accélérer la construction d'un brise-glace supplémentaire et entamer la construction de d'autres. De surcroît, la National Oceanic and Atmospheric Administration prévoit l'imminente installation de stations pour contrôler le niveau de montée de la mer et des satellites pour mesurer l'épaisseur de la glace.<sup>54</sup> Sur le plan aérien, les États-Unis ont également positionné en Alaska de nombreux nouveaux avions d'attaque F-22.<sup>55</sup>

Même des pays non-arctiques comptent faire valoir leurs intérêts dans le dossier en se procurant des navires spécialisés. En effet, la Chine, le Japon et la Corée ont annoncé en 2007 la mise en chantier de navires à coques renforcées<sup>56</sup> et la Chine s'est pourvue, en 2012, d'un brise-glace et prévoit l'acquisition d'un autre très bientôt.<sup>57</sup>

Bref, malgré les différentes déclarations des pays circumpolaires quant à leur politique arctique, il semblerait que la communauté internationale ne fait pas confiance aux voies diplomatiques puisque les statistiques ne mentent pas : ils sont bel et bien en train de se réarmer. Toutefois, bien que l'hypothèse d'un véritable conflit armé en Arctique semble peu probable, les différents agissements unilatéraux des pays rappellent une «nouvelle guerre froide» ou «course aux armements»<sup>58</sup>.

### Analyse de la situation

Considérant les approches géopolitiques face aux enjeux du Grand Nord, on peut conclure que les *clivages transversaux* («situation dans laquelle les acteurs ont des intérêts qui convergent sur certaines questions et divergent sur d'autres») vont mener à une

résolution multilatérale du conflit. En effet, l'abondance de points de convergence et le faible nombre et l'importance moindre des points de divergence laissent présager que les tensions en Arctique ne seront pas suffisantes pour les résoudre de façon unilatérale.

Bien entendu, les États ont quelques intérêts divergents dans la région et chacun voudrait avoir la plus grosse part de du gâteau. Leurs revendications territoriales en ce qui concerne les plateaux territoriaux se chevauchent par moment, tous veulent avoir accès au maximum de ressources naturelles puisqu'elles se font de plus en plus rare sur le reste de la planète, certains, comme la Canada et la Russie revendiquent les passages du Nord de plus en plus accessibles alors que d'autres comme les États-Unis demandent qu'il s'agisse de détroits internationaux, etc. Néanmoins, ces points de divergence sont accessoires tant en importance qu'en nombre dans un monde de plus en plus multipolaire où la coopération internationale est de mise.

Les points de convergence sont donc nettement plus nombreux et plus enclins à influencer la résolution du conflit vers une solution multilatérale de celui-ci.

En premier lieu, les pays circumpolaires partagent des intérêts communs face aux différents enjeux du Grand Nord qui incitent la collaboration interétatique. Au niveau environnemental, il n'est pas dans les intérêts des États occidentaux de voir la fonte des glaces arctiques s'accélérer, car une hausse du niveau des eaux de plusieurs mètres affecterait principalement les pays sous-développés ou en développement, créant ainsi une énorme masse de réfugiés climatiques qui convergeraient vers l'Occident<sup>59</sup>.

En deuxième lieu, comme mentionné plus tôt, chacun des pays circumpolaires tient fortement à défendre sa souveraineté en Arctique. Or, s'ils veulent y arriver seul, les États doivent posséder une flotte aérienne et navale aux capacités suffisantes, ce qui n'est le cas pour aucun

---

<sup>52</sup> Op. cit.. CASTONGUAY.

<sup>53</sup> Ibid.

<sup>54</sup> Op. cit.. HIRSCHFEL DAVIS.

<sup>55</sup> Op. cit.. CASTONGUAY.

<sup>56</sup> Op. cit.. LABÉVIÈRE & THUAL, p.165.

<sup>57</sup> Op. cit.. HIRSCHFEL DAVIS.

<sup>58</sup> Op. cit.. CASTONGUAY.

---

<sup>59</sup> Welzer, H. *Les guerres du climat: Pourquoi on tue au XXIème siècle.* (2008). Repéré à [http://appli6.hec.fr/amo/Public/Files/Docs/326\\_fr.pdf](http://appli6.hec.fr/amo/Public/Files/Docs/326_fr.pdf)

d'entre eux. En effet, le Danemark dispose de faibles moyens (par exemple, un seul avion Challenger assure, 10 jours par mois, la surveillance aérienne) pour assurer la sécurité de 2 186 000 km<sup>2</sup> de territoire et 615 000 km<sup>2</sup> de zone maritime.<sup>60</sup>

De son côté, la Russie, malgré ses caractéristiques de marine d'envergure mondiale, est toujours loin de sa puissance du temps soviétique, puisqu'elle peine à maintenir ses pleines fonctions et que nombre de ses navires de la flotte demeurent amarrés trop longtemps, causant ainsi leur détérioration.<sup>61</sup>

Pour leur part, les États-Unis possèdent la flotte navale la plus puissante du monde, soit l'équivalent des 17 marines les plus puissantes combinées<sup>62</sup>. Malgré tout, son déploiement dans un environnement polaire serait plutôt ardu, si on se fie à un rapport de la NSA divulgué en 2006. Selon ce rapport, les États-Unis seraient «dépourvus de capacités adéquates pour défendre leurs intérêts nationaux dans la région»<sup>63</sup>. En effet, des 4 brise-glaces américains, deux sont opérationnels, soit l'*USCGC Polar Star* qui a recommencé à naviguer en 2012 après 6 ans de réparations et l'*USCGC Healy*, un brise-glace beaucoup moins puissant quoique plus moderne<sup>64</sup>.

La Norvège, quant à elle, privilégie une approche militaire très progressiste, dans le but éventuel qu'il n'existe en Arctique qu'un système de défense global pour cette vaste région. C'est dans cette optique que le ministre des Affaires étrangères Jonas Gahr Store a déclaré en 2010 que «dans dix ou quinze ans, il est vraisemblable que nos pays n'auront plus de systèmes de défense distincts : c'est trop cher et ce n'est pas avisé»<sup>65</sup>.

D'un autre côté, malgré les vastes ambitions du gouvernement canadien en ce qui a trait à la militarisation du Grand Nord, le pays a manifestement les yeux plus grands que la panse puisqu'il n'a pas les moyens financiers et techniques de mener à bien ses projets.

Au-delà des lacunes financières et matérielles des États, il existe des exemples concrets qu'une coopération militaire s'immisce dans les conflits en Arctique tels que les manœuvres conjointes de la Russie et de la Norvège ou encore celles menées par le Canada et le Danemark.

Sur les huit États circumpolaires, cinq d'entre eux sont membres de l'OTAN, soit le Canada, les États-Unis, le Danemark, la Norvège et l'Islande. La Suède et la Finlande sont neutres, mais coopèrent avec celle-ci. Le seul mouton noir est la Russie. Toutefois, il ne serait réalistement envisageable que la Russie s'oppose à l'OTAN puisqu'elle n'en n'a pas les capacités militaires et la paix lui est essentielle pour la viabilité de ses ambitions économiques dans le Grand Nord<sup>66</sup>. Donc, il semblerait que la paix militaire de l'Arctique passe par cette organisation militaire interétatique, puisqu'aucun des États, même la Russie, ne peut assurer militairement le contrôle total de la région (garde côtière, souveraineté, etc.).

Enfin, plusieurs dissuasifs amoindrissent la possibilité qu'un conflit plus sérieux n'éclate en Arctique. Premièrement, la multiplicité des liens interétatiques et les accords internationaux, tels que le Conseil de l'Arctique et l'UNCLOS expliqués plus tôt, dans lesquels les États circumpolaires sont sanctionnés par le droit international, font en sorte que les acteurs polaires travaillent de paire par voie diplomatique sur plusieurs enjeux chauds de la région, ce qui a pour effet de réduire les tensions entourant ces derniers. Deuxièmement, un conflit armé ou même une simple zone de litige aurait comme conséquence de refroidir les ardeurs de potentiels investisseurs, nécessaires pour l'exploitation des ressources naturelles convoitées de la région. Troisièmement, il est important de conserver en tête que les richesses convoitées en Arctique ne sont après tout

<sup>60</sup> Op. cit.. LABÉVIÈRE et THUAL. p.149

<sup>61</sup> Ibid. p.147

<sup>62</sup> Borgerson, S. (2008). Arctic Meltdown: The Economic and Security Implications of Global Warming. Repéré à Foreign affairs <https://www.foreignaffairs.com/articles/arctic-antarctic/2008-03-02/arctic-meltdown>

<sup>63</sup> Op. cit.. LASSERRE p.146

<sup>64</sup> Op. cit.. MARÉ p.114

<sup>65</sup> Ibid. p.108

<sup>66</sup> Op. cit.. MARÉ p.110

qu'hypothétiques et qu'il ne reste de celles-ci qu'environ 5% à partager entre les pays, les autres se retrouvent déjà dans les ZEE<sup>67</sup>. Quatrièmement, à court terme, les passages qui seront libérés grâce à la fonte des glaces se révèlent plus ou moins viables économiquement. À vrai dire, dû au climat exceptionnel et à l'isolation du territoire, des nombreux contretemps (froid polaire, violentes rafales, épaisse brume d'été, nuit constante, morceaux de glace à la dérive, bourguignon etc.) pourraient diminuer drastiquement les gains de temps, donc d'argent, acquis grâce au passage raccourci et même faire couler des navires. Étant donné que la glace se reforme également en hiver, il sera ardu de prévoir à partir de quand et de quelle façon celle-ci va fondre pour la période estivale, incertitude qui compliquerait les planifications d'usage des passages.

Somme toute, le conflit serait fortement exagéré, à cause entre autres de la couverture dramatique qu'en fait les médias et à cause du contexte historique politique existant entre la Russie et l'Occident. Le point de vue de la Défense américaine face aux enjeux du Grand Nord semble être partagé de façon générale par tous les acteurs en jeu dans la région: il est nécessaire de trouver l'équilibre entre «concurrence et coopération» pour être en mesure d'affirmer sa souveraineté, sans toutefois en arriver à un conflit disproportionné par rapport aux enjeux qui en seraient la cause<sup>68</sup>. Beaucoup d'autres conflits aux enjeux plus grands retiennent l'attention des gouvernements qui jouent un rôle important dans les tensions en Arctique, à commencer par la guerre civile en Syrie dans laquelle la Russie, les États-Unis et le Canada, soit les trois acteurs les plus importants en Arctique, sont impliqués.

---

<sup>67</sup> <http://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2010-4-page-131.htm>

<sup>68</sup> Op. cit.. MARÉ p.114

## Bibliographie

- Anderson, A. (2009). *After the Ice: Life, Death and Geopolitics in the New Arctic*. New-York, États-Unis: HarperCollins Publishers, p.103
- Baev, P. (2012). La politique russe dans l'Arctique et la modernisation de la Flotte du Nord . Repéré à : [http://www.lesjeunesrussisants.fr/geopolitique/documents/russie/LA\\_POLITIQUE\\_RUSSE\\_DANS\\_LARCTIQUE\\_ET%20LA\\_MODERNISATION\\_DE\\_LA\\_FLOTTE\\_DU\\_NORD.pdf](http://www.lesjeunesrussisants.fr/geopolitique/documents/russie/LA_POLITIQUE_RUSSE_DANS_LARCTIQUE_ET%20LA_MODERNISATION_DE_LA_FLOTTE_DU_NORD.pdf)
- Barallon, G. (2013). Arctique: les intérêts divergent, le Canada s'affirme. Repéré à <http://www.45enord.ca/2013/01/arctique-les-interets-divergent-le-canada-saffirme/>
- Castonguay, A. (2010). Arctique, la nouvelle guerre. Repéré à <http://www.ledevoir.com/politique/canada/294791/arctique-la-nouvelle-guerre-froide>
- Hirschfeld Davis, J. (2015). Obama to Call for More Icebreakers in Arctic as U.S. Seeks. Repéré à [http://www.nytimes.com/2015/09/02/us/politics/obama-to-call-for-more-icebreakers-in-arctic-as-us-seeks-foothold.html?\\_r=0](http://www.nytimes.com/2015/09/02/us/politics/obama-to-call-for-more-icebreakers-in-arctic-as-us-seeks-foothold.html?_r=0)
- Labévière, R. & Thual, F. (2008). *La bataille du Grand Nord a commencé...* . France: Perrin
- Laserre, F. (2010). Géopolitiques arctiques : pétrole et routes maritimes au cœur des rivalités régionales? Repéré à : <http://www.cairn.info/revue-critique-internationale-2010-4-page-131.htm>
- Souveraineté canadienne dans l'Arctique : Défis de la GRC. (2007). Repéré à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ci-rc/reports-rapports/cs-sc/index-fra.htm>
- Roussel, S. (2010). Souveraineté dans l'Arctique: évitons la guerre froide <http://www.lapresse.ca/opinions/201008/27/01-4310359-souverainete-dans-larctique-evitons-la-guerre-froide.php>
- Souveraineté canadienne dans l'Arctique : Défis de la GRC. (2007). Repéré à <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ci-rc/reports-rapports/cs-sc/index-fra.htm>
- Roussel, S. (2010). Souveraineté dans l'Arctique: évitons la guerre froide. Repéré à : <http://www.lapresse.ca/opinions/201008/27/01-4310359-souverainete-dans-larctique-evitons-la-guerre-froide.php>
- Maré, C. et Raheer, R. (2014). *Géopolitique de l'Arctique: La terre des ours face à l'appétit des nations*, France, Éditions de l'Harmattan.
- Le Gall, J. (2008). La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM). Repéré à <http://www.marine-oceans.com/les-grands-dossiers-de-marine-et-oceans/3733-les-trente-ans-de-la-convention-des-nations-unies-sur-le-droit-de-la-mer-10-decembre-1982-10-decembre-2012-partie-1>
- Gouvernement du Canada: Pêches et Océans Canada. *Le patrimoine océanique du Canada: Une description des zones maritimes du Canada*. (2014). Repéré à <http://www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/canadasoceans-oceansducanda/marinezones-zonesmarines-fra.htm#shelf>
- Gouvernement du Canada: Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. *Le Conseil de l'Arctique*. (2015). Repéré à <http://www.international.gc.ca/arctic-arctique/council-conseil.aspx?lang=fra>
- Thibault, M. (2012). *Le régime de l'Arctique: Quant la glace n'est plus*. Université de Sherbrooke. Repéré à <http://www.usherbrooke.ca/politique-appliquee/fileadmin/sites/flsh/politique/documents/cahiers/Vol4-no1-article3.pdf>
- Lasserre, F. (2010). *Passages et mers arctiques: géopolitiques d'une région en mutation*. Québec, Canada. Presses de l'Université du Québec.
- Les huit pays de l'Arctique signent une entente de coopération*. (2015). Repéré à [http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/10/22/les-huit-pays-de-larctique-signent-une-entente-de-cooperation-historique\\_n\\_8363398.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/2015/10/22/les-huit-pays-de-larctique-signent-une-entente-de-cooperation-historique_n_8363398.html)